Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900450-20251208-2025120812-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

—

COMMUNE DE DIRINON

—

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	16
Votants	18

N° Délibération : 20251208012
Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 15/12/2025

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ		A DEROZE-SIMERAY		M. PEDEN		B. BOUHIER		F. PAYET	
M. BRIAND		A. COLIN		J. EMILY		N. FLOCH		B. GAVARD	
L. GOBRY		J. GUILLOU		M. LAUER		A. LE FELL		S. MEVEL	
G. ORCIL		P. PRONNICKE		D. SALIOU					

Absents : Dominique SALIOU, Mickaël LAUER

Pouvoirs : Dominique : SALIOU à Maël PEDEN, Mickaël LAUER à Brigitte BOUHIER.

Secrétaire de séance : Arnaud LE FELL

B-1-0-6-0 Subventions exceptionnelles 2025.

Madame Aline DEROZE-SIMERAY, adjointe au maire, informe l'assemblée qu'elle a reçu deux demandes de subventions exceptionnelles. L'une est formulée par le Secours Populaire pour la réalisation de banderoles et l'autre par l'association Bir Ha Dir pour une aide à l'acquisition de matériel pour leurs représentations.

Les crédits ouverts au budget primitif 2025, article 65748, le permettant,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accorde une subvention exceptionnelle de 289.45 € au Secours Populaire,**
- **Accorde une subvention exceptionnelle de 169.38 € à l'association Bir Ha Dir.**

Le Maire,
Guillaume BODENEZ

MAIRIE de DIRINON
29460